

NEOULES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document n°4.1.3

Liste des Emplacements réservés



Prescription du PLU : DCM du 29/09/2014

Arrêt du PLU : DCM du 21/03/2017


Approbation du PLU : DCM du 23/01/2018

 **begeat** GESTIN ARCHITECTES
architecture.urbanisme.design.

Les Emplacements Réservés (ER) identifiés aux plans graphiques :

Les Emplacements Réservés sont repérés sur les plans conformément à la légende auxquels s'appliquent les dispositions du code de l'urbanisme et autres législations et réglementations en vigueur les concernant. La construction est interdite sur ces terrains, bâtis ou non.

Les bénéficiaires de ces dispositions sont les collectivités publiques ou les titulaires de services publics pour l'aménagement de voirie, d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts.

Intitulé	Exemple de représentation graphique
Emplacements Réservés définis par l'article R151-34 du code de l'urbanisme	

Le droit de délaissement : le propriétaire d'un terrain situé en Emplacement Réservé ou grevé d'une servitude peut mettre en œuvre son droit de délaissement, dans les conditions et délais prévus aux articles L152-2, L311-2 ou L424-1 du code de l'urbanisme.

La liste des Emplacements Réservés (ER) :

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Valeur déclarée libre
1	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement paysager, plantée, à l'est du village, au pied du château	Commune	1635 m ²
2	Logements sociaux avec accès - parking et espaces verts	Commune	1330 m ²
3	Jardins paysagers, jardins familiaux et espaces verts publics	Commune	280 m ²
4	Accès parking	Commune	640 m ²
5	Extension de la rue des Chasseurs	Commune	6 m
6	Espace public paysager	Commune	1075 m ²
7	Création de voie reliant l'avenue de Provence à la rue de la République.	Commune	860 m ²
8	Création d'une aire de stationnement paysager accessible depuis la rue de Provence	Commune	850 m ²
9	Projet de parking	Commune	1360 m ²
10	Equipement municipaux	Commune	3500 m ²
11	Création du chemin piéton quartier Faroubert	Commune	3 m
12	Elargissement du RD 68	Département	7 m
13	Création d'un équipement public pour accueillir un centre de loisirs sans hébergement ALSH	Commune	12510 m ²
14	Elargissement du Chemin de la Font du Midi	Commune	6 m

15	Elargissement du chemin de la Guisette	Commune	6 m
16	Aménagement du chemin des Charbonnières	Commune	6 m
17	Elargissement du Chemin de la Passadouère	Commune	6 m
18	Elargissement du chemin de Cassède et création d'une aire de retournement	Commune	6 m
19	Elargissement du Chemin des Alibouffiers	Commune	6 m / 250 m ²
20	Elargissement du Chemin des Quatre Drayes	Commune	6 m
21	Aire de stationnement paysager avec halte routière	Commune	5015 m ²
22	Elargissement du chemin des Bousquetiers	Commune	6 m
23	Elargissement du chemin du Moulin	Commune	6 m
24	Aménagement d'un pluvial	Commune	3 m
25	Elargissement du chemin des Blaquières et Deux Rivières	Commune	6 m
26	Elargissement du chemin du Régay	Commune	6 m
27	Elargissement du chemin de la Servette	Commune	6 m
28	Elargissement du chemin des Grés	Commune	6 m
29	Espace vert de saint Thomé	Commune	75210 m ²
30	Elargissement du chemin du Cros d'Ansanne	Commune	6 m
31	Elargissement du chemin des hautes	Commune	6 m
32	Elargissement du chemin des puits	Commune	6 m
33	Elargissement du chemin de la Tuilière	Commune	6 m
34	Chemin Terre Blanche	Commune	6 m
35	Elargissement du Chemin de la Grande Muraille	Commune	6 m
36	Elargissement du chemin des Valettes (sud)	Commune	6 m
37	Aménagement du chemin de la Pierre Plantée	Commune	6 m
38	Elargissement du chemin des Valettes (nord)	Commune	6 m

39	Elargissement du Chemin de Canséquier	Commune	6 m
40	Elargissement du chemin du Puits de l'Alouette	Commune	6 m
41	Elargissement du chemin de Saint Thomé	Commune	6 m

*